

EXTRAIT DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2014

Présents:

Mesdames Agnès POTTIER, Séverine GILBERT, Marie-Joëlle EMON, Josette BERARD, Charlène ARRIVE, Cécile TABEAU

Messieurs : Henri BLOIS, Claude SORLIN, Bernard VICENTY, Christopher HANCOCK, Eric BUINIER, Alain POTTIER.

Absents :

Susan HANCOCK (pouvoir à Ch. HANCOCK), Anthony DUPUY (pouvoir à S .GILBERT) , Nina POUPELIN (pouvoir à J. EMON)

M. Eric BUINIER a été nommé secrétaire de séance.

1-Devis Eclairage public pour le remplacement de deux prises d'illuminations vétustes

Madame le Maire présente un devis du S.D.E.E.R pour le remplacement de deux prises d'illuminations vétustes dans le bourg et à la Tâche. La participation pour la commune s'élève à 145,97 €, sachant que le syndicat participe à hauteur de 50%. Le Conseil Municipal donne son accord

2-Demande de subvention de deux associations

Madame le Maire fait état de deux demandes de subvention :

-**l'association « Doudounfola »**, dont le siège est à Migron, et qui a pour but de faire connaître la culture et la musique africaine.

Madame le Maire indique que cette association demande une subvention de 500 € afin d'organiser un festival à la salle des fêtes de Migron le 20 juillet prochain. Aucune démarche n'a été effectuée par cette association pour la réservation de la salle.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés émet un avis défavorable à cette demande

-**Le panier solidaire en Pays Buriaud**, qui a pour but d'apporter un complément de nourriture et de produits d'hygiène aux personnes en difficultés.

Madame le Maire indique que la CDC du pays buriaud attribuait une subvention, puis la CDA a pris le relais, mais à compter du 01/01/2014 ne participe plus. En conséquence la commune est sollicitée pour un montant de 200 €, sachant que 4 personnes actuellement bénéficient de cette aide.

Le Conseil Municipal décide à 8 voix de participer pour un montant de 100 €

2 voix pour un montant de 200 €

1 voix pour un montant de 150 €

4 abstentions

3-Vote des taux des taxes directes locales

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2014. Elle propose de ne pas modifier les taux, autant à la baisse qu'à la hausse.

Le Conseil Municipal décide de voter les taux sans modification, comme suit :

Taxe d'habitation	12,63 %
Taxe foncière bâti	18,08%
Taxe foncière non bâti	49,09%

4- Affectation des résultats

Le Conseil Municipal décide, sur proposition du Maire, d'affecter les résultats des exercices 2013, comme suit :

a)Commune de Migron

Affectation au financement de la section d'investissement (1068) : 30,000 €

Affectation en fonctionnement à l'excédent reporté, pour : 116 413,41 €

b)Salon de coiffure

Affectation en fonctionnement à l'excédent reporté pour : 5 648,24 €

c)Boucherie-charcuterie

Affectation en fonctionnement à l'excédent reporté pour : 419,47 €

5- Vote du budget principal et des budgets annexes 2014

a) Commune de Migron

Le budget présenté par Madame le Maire est voté à l'unanimité, il s'équilibre en dépenses et en recettes tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

section de fonctionnement : 552 348,41 €

section d'investissement : 172 401,27 €

b)Budget annexe lotissement communal « Les Groies »

Le budget présenté par Madame le Maire est voté à l'unanimité, il s'équilibre en dépenses et en recettes tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

section de fonctionnement : 405 028,80 €

section d'investissement : 322 363,72 €

c)Budget annexe du salon de coiffure

Le budget présenté par Madame le Maire est voté à l'unanimité, il s'équilibre en dépenses et en recettes.

section de fonctionnement : 7 848,24 €

d)Budget annexe boucherie-charcuterie

Le budget présenté par Madame le Maire est voté à l'unanimité, il s'équilibre en dépenses et en recettes tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

section de fonctionnement : 4 419,00 €

section d'investissement : 3 300,00 €

6-Questions diverses

Madame le Maire

Informe que le futur boucher arrive aux environs du 26 avril. Le précédent, M. SAUCEY a fini par donner son préavis de départ. Une procédure d'expulsion ayant été engagée, celle-ci va pouvoir être arrêtée.

Informe que ce dernier l'a autorisée à déménager ses meubles et à les entreposer en attendant qu'il les récupère.

Indique que le futur boucher dispose déjà de matériel, qu'il est également traiteur et dispose d'un camion pour effectuer des tournées. De plus ils sont deux à travailler dans le commerce.

Claude SORLIN

Informe que le tour cycliste Poitou-Charentes passera à Migron le 26 août prochain, et qu'il est nécessaire de fournir 25 signaleurs volontaires, titulaires du permis de conduire.

Une réunion de commission sera programmée prochainement afin d'organiser cet événement.

Bernard VICENTY

Informe que le Sivom Migron-Villars les Bois-Le Seure, vient d'établir son bureau. Monsieur Patrick ROUDIER, Adjoint au Maire de la commune du Seure en est le Président. Les deux Vice-présidents sont lui-même et Monsieur Jean-Marie BEGEY, Adjoint au Maire de Villars-Les Bois.

Au cours de cette réunion, un planning des travaux pour les trois communes a été établi pour le broyage et le goudronnage.

Le broyage de la commune devrait commencer à partir du 24 avril, dès que la commune de Villars aura terminé.

Le goudronnage devrait commencer à partir du 28 avril pour les communes de Villars et Le Seure, pour se terminer sur la commune de Migron.

Signale que les vitraux à l'intérieur de l'Eglise sont remplis de toiles d'araignées, il serait urgent de les enlever, sachant notamment que la célébration de Pâques a lieu dans l'Eglise de Migron. Madame le Maire indique qu'un agent va s'en charger.

Séverine GILBERT

Informe qu'elle va réunir prochainement la commission communication, afin de mettre à jour, notamment le livret d'accueil.

Eric BUINIER

Informe qu'il s'est occupé de demander des devis pour les travaux à effectuer dans l'ancienne école, afin d'y accueillir la Maison d'Assistantes Maternelles.

l'estimation proposée lors du mandat précédent ne correspond pas du tout aux travaux à effectuer, et constate que le montant prévu ne sera donc pas suffisant. Il est par conséquent nécessaire de revoir l'ensemble des travaux à effectuer

Le Maire,
Agnès POTTIER